



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

SFP

Question écrite n° 12485

### Texte de la question

M François Leotard attire l'attention de Mme le ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication, sur la réunion du conseil d'administration de la Société française de production qui s'est tenue en mars dernier. À l'issue de cette réunion, il souhaiterait savoir si des mesures ont été adoptées pour résorber en 1989 l'important déficit de 1988, et lesquelles, si la vente en leasing de l'immeuble des Buttes-Chaumont a été envisagée, ainsi que certains licenciements et, enfin, si une modification de la composition du capital de cette société est à l'étude.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les résultats de l'exercice 1988, pour la SFP, font apparaître une perte de 129 millions de francs qui traduit une certaine amélioration par rapport à l'exercice 1987 qui s'était clos avec une perte de 161 millions de francs. Toutefois, la situation de la SFP nécessite la poursuite des efforts engagés pour rééquilibrer ses comptes. Cela passe certes par une maîtrise accrue des coûts d'exploitation mais surtout par un accroissement des parts de marché de l'entreprise. Sur le premier point, les dispositions du plan de départ anticipé à la retraite prévu par l'article 69 de la loi du 30 septembre 1986 ont abouti à la réduction des effectifs permanents de 2 476 au 31 décembre 1986 à 2 230 au 31 décembre 1988. S'agissant des autres charges d'exploitation, il n'apparaît pas clairement que la cession de l'immeuble des Buttes-Chaumont soit un élément significatif de la résorption du déficit pas plus que la modification du capital. En revanche, la mission confiée par le Gouvernement au président de la SFP met l'accent sur la maîtrise des coûts de fabrication et sur la recherche de nouveaux marchés. En effet, après l'abandon du système de commandes obligatoires d'œuvres audiovisuelles, les relations entre la SFP et les sociétés nationales de programmes sont de nature contractuelles. Ces dernières sont donc libres de s'adresser, pour satisfaire leurs besoins de programmes aussi bien à des producteurs privés qu'à la SFP. En conséquence la SFP a dû rechercher d'autres marchés. Bien qu'elle réalise une part non négligeable de son chiffre d'affaires avec TF 1, le groupe repreneur de cette société de télévision n'a pas totalement respecté les engagements de commandes qu'il avait librement consentis. La recherche de nouveaux marchés est rendue délicate par la situation générale de la production audiovisuelle en France, caractérisée par une surcapacité des moyens de prestations techniques notamment en matière de vidéo. Pour rétablir une situation durablement équilibrée, la SFP devra donc définir précisément sa stratégie de développement sur les différents créneaux de son activité et notamment la production déléguée ou exécutive et la prestation de services. Le Gouvernement veille à la mise en œuvre pratique de cette évolution, seul moyen de rendre à la SFP non seulement une situation financière saine mais surtout une position forte sur le marché de la production audiovisuelle.

### Données clés

**Auteur :** [M. Leotard François](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 12485

**Rubrique** : Audiovisuel

**Ministère interrogé** : communication

**Ministère attributaire** : communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 mai 1989, page 1979